



Conseil de Quartier
Gambetta

Conseil de quartier Gambetta

Compte rendu de la réunion du 8 août 2024

Heure et Lieu : 18h00 – 20h15 - Salle Cour des Noues - Mairie du 20e

18h - début de la réunion

1 – Nomination du secrétaire de séance, du maitre du temps et de l'animateur.

Maître du temps : Solange GRÉCIAS
Secrétaire : Guillaume LE DU
Animatrice : Michèle SURAN

2 – Tour de table pour présentation.

Etaient présents

du Pôle Administratif :

Guillaume LE DU (M)

du Collectif d'Animation :

Sébastien BLANCHARD (M)

Solange GRÉCIAS (M)

Michèle SURAN (M)

habitantes et habitants :

Alice LEBRUN

Françoise GABORIT (M)

Jocelyne MONGELLAZ (M)

Annette PAGES

Excusés :

Lydie APARICIO (M)

Philippe ARAGON (M)

Marie-Hélène CHAMBRIN
Béatrice GELBMANN (M)
Béatrice KIJEWski (M)
Françoise MALLEt (M)
Emmanuelle MÉRAND
Mariana MOLDOVAN (M)

Le quorum de 5 membres pour traiter les questions budgétaires est atteint.

3 - Validation du CR du 11 juillet 2024

Pas de remarques

⇒ Le compte rendu est validé à l'unanimité.

4 – Parole aux nouveaux arrivants

Annette PAGES souhaiterait avoir des renseignements concernant le nouveau commerce qui va s'installer au coin des rues Belgrand et Martin Garat. L'ancienne papeterie devait être remplacée par un commerce du même type or il semble que ce sera un opticien.

⇒ Demander des précisions à Carine EKON .

5 – Point sur le fonctionnement du CQG

Pour rappel : ont été présentes ou excusées aux trois dernières réunions du CQG les 13 personnes suivantes :

- Lydie APARICIO
- Philippe ARAGON
- Sébastien BLANCHARD
- Françoise GABORIT
- Béatrice GELBMANN
- Solange GRÉCIAS
- Béatrice KIJEWski
- Guillaume LE DU
- Philippe LANGLET
- Françoise MALLEt
- Mariana MOLDOVAN
- Jocelyne MONGELLAZ
- Michèle SURAN

Seules ces 13 personnes sont considérées, au vu de la Charte, comme *membres du CQG*, et sont en droit de voter les questions budgétaires (Art. 4 de la Charte).

La présence d'au moins 5 de ces membres est nécessaire pour atteindre le quorum sur les questions budgétaires (Art. 5.7 du Règlement Intérieur).

Sont membres du Collectif d'Animation les 6 personnes suivantes :

- Philippe ARAGON
- Sébastien BLANCHARD
- Solange GRÉCIAS
- Béatrice KIJEWski
- Guillaume LE DU
- Michèle SURAN

Qui est candidat pour intégrer le Collectif d'Animation ?

⇒ Pas de candidat pour intégrer le Collectif d'Animation.

Qui est candidat pour intégrer le Pôle Administratif ?

Sébastien BLANCHARD et Michèle SURAN sont candidats pour intégrer le Pôle Administratif.

Candidature de Sébastien BLANCHARD :

POUR : 8 voix

CONTRE : 0 voix

Abs : 0 voix

Candidature de Michèle SURAN :

POUR : 8 voix

CONTRE : 0 voix

Abs : 0 voix

⇒ Sébastien BLANCHARD et Michèle SURAN sont désormais membres du Pôle Administratif.

⇒ Ils seront ajoutés au fil Whatsapp du Pôle Administratif et le mot de passe de la boîte mail doit leur être communiqué.

6 – Lettre à la RATP concernant la restructuration du site :

- Guillaume LE DU rappelle que le collectif Edith Piaf (une centaine de riverains du site) voulait envoyer un courrier à la RATP pour lui demander quand serait

organisée la réunion consacrée au mur sud-ouest qui était promise. Mais alors que ce courrier était en cours d'élaboration la RATP s'est manifestée en donnant une date, le 17 septembre, pour cette réunion.

- Suite aux échanges avec les membres du collectif Edith Piaf il apparaît que de nombreuses questions concernant le projet urbain restent en attente d'une réponse.
- Le collectif Edith Piaf souhaite donc demander à la RATP l'organisation d'une nouvelle réunion dédiée au projet urbain. Concernant le mur sud-ouest (qui ne fait pas partie du projet urbain car il ne concerne que les ingénieurs de la RATP qui s'occupent de l'Atelier de Maintenance des Trains) le collectif souhaite demander que le mur reste tel qu'il est aujourd'hui sans qu'aucune modification ne lui soit apporté.
- Sébastien BLANCHARD rappelle qu'une attention toute particulière doit être apportée au "zonage" et aux "coursives" car elles permettent d'éviter que le mur soit démolé.
- Le collectif Edith Piaf demande que le Conseil de quartier Gambetta le soutienne dans ces demandes.

POUR : 8 voix
CONTRE : 0 voix
Abs : 0 voix

⇒ Le courrier que le collectif Edith Piaf va envoyer à la RATP a le soutien du CQG sans besoin d'une relecture.

7 – Protection des terrasses :

Suite à l'accident du 17 juillet qui a endeuillé notre quartier, Solange GRÉCIAS souhaite que des mesures de protection des terrasses soient prises par la mairie du 20e.

Serait-il possible de mettre des plots au niveau des trottoirs qui bordent les terrasses exposées ?

⇒ Le CQG demande, si cela est possible, un complément d'information sur l'enquête en cours.

⇒ Le CQG va inviter Michel ROGER à la réunion de septembre afin de discuter sur ce qu'il serait possible de faire et surtout sur quelles terrasses il serait utile de le faire.

8 – Point sur la préparation de la réunion de septembre au Café des Liens :

Françoise GABORIT a eu un échange avec Clément D'ORNELLAS (qui gère le Café des Liens).

La réunion du 12 septembre est bien maintenue.

La réunion pour informer les salariés de l'association La Compagnie du XXe sur le fonctionnement de notre Conseil de quartier est annulée.

Françoise GABORIT propose d'aller voir sur place Clément D'ORNELLAS le 4 septembre.

9 – Retour sur la réunion de la commission Événement du 19 juillet 2024 :

Solange GRÉCIAS fait le compte-rendu de cette réunion :

Présents :

Sébastien BLANCHARD

Solange GRÉCIAS

Guillaume LE DU

Françoise MALLET

Excusés :

Lydie APARICIO

Françoise GABORIT

Jocelyne MONGELLAZ

Michèle SURAN

Non excusés

Philippe ARAGON

Diep PHUONG (du CQPL)

Est nommée comme référente du jour Solange GRÉCIAS.

Ordre du jour

1 - Le lieu et la date

2 - La participation du CQ Plaine-Lagny

3 - Le budget

4 - Communication

1 - Le lieu et la date

La Belvilloise a confirmé que la salle « Loft » a bien été réservée pour le 15 décembre.

Solange GRÉCIAS va prendre contact avec la Belvilloise pour passer les voir sur place.

2 - La participation du CQ Plaine-Lagny

La position du Conseil de Quartier Plaine-Lagny n'est pas à ce jour confirmée. La commission Évènement doit relancer le CQPL pour en savoir plus sur leur participation.

3 - Le budget

Avec le devis revu à la baisse de Dife Kako de 2 300 €

Avec la salle de la Belvilloise à 2 400 €

Le montant estimé s'élève désormais à 9 220 €

Sachant que le CQG n' a plus que 5 660 € à disposition, même si le CQ Plaine-Lagny participe à hauteur de 3 000 € (maximum envisagé par le CQPL), il va falloir faire des choix.

4 - Communication

- Demander à Noémie TOLEDANO à ce que nous soyons annoncés dans la Lettre d'Information de la mairie du 20e.
- Demander à François HEN une parution dans l'Ami du 20e
- Demander à Pauline PELLISSIER de mettre l'évènement du 15 décembre dans son agenda (à titre gratuit).
- Demander à la mairie s' ils sont d'accord pour renouveler l'impression d'affiches et de tracts dans les mêmes quantités que l'année dernière.
- Préparer l'affiche pour la présenter au CQG à la réunion du 10 octobre. Des modifications seront alors possibles afin qu'une version définitive soit actée à la réunion du 14 novembre.

Prochaine réunion vendredi 6 septembre

Fin du CR de la réunion de la commission Évènement du 19 juillet 2024

- Solange GRÉCIAS a rencontré Julie MUSA qui lui a, à nouveau, confirmé que la salle nommée le LOFT de la Bellevilloise était bien réservée pour accueillir notre événement. Solange GRÉCIAS a pu le visiter et l'a trouvé tout à fait approprié. Bien que la salle soit à l'étage, elle est desservie par un ascenseur.

- Notre budget prévisionnel est toujours de 9 220 € TTC.

Le CQG peut apporter un maximum de 5 660€, le CQPL peut apporter entre 2 000 et 3 000€.

Il nous manque donc une partie du budget. Reste à trouver entre 1 560 et 2 560 €.

- Diep PHUONG a confirmé que la participation du CQPL serait décidée à la réunion de septembre.

- Guillaume LE DU a retrouvé le montage financier de Noël de Toutes les Couleurs 2017 où il apparaît que la mairie a apporté une aide financière. Il a donc écrit à Jean-Baptiste SALACHAS (ancien organisateur de cet événement, aujourd'hui élu en charge des Associations) et Marthe NAGELS (adjointe à la Culture) pour demander s'il était envisageable d'obtenir un financement de la Mairie.

Jean-Baptiste SALACHAS a demandé notre budget prévisionnel et l'a reçu.

Marthe NAGELS nous propose de déposer une demande à la prochaine commission Culture de la Mairie du 20e dont les dépôts commencent le 21 août.

Elle nous invite aussi à déposer une demande à la commission générale de la Mairie du 20e.

- Le Conseil de quartier Amandiers est toujours en restructuration et n'a toujours pas pu répondre à notre proposition de s'associer pour financer l'événement.

⇒ Poursuivre les échanges avec la mairie pour trouver un financement de leur part.

⇒ Relancer le CQ Amandiers dès septembre.

Sébastien BLANCHARD demande à intégrer la commission Événement.

Françoise MALLET est intégrée à la commission Événement.

Jocelyne MONGELLAZ demande à ne plus être membre de la commission Événement

10 – Point sur les budgets et sur la réunion de la commission Budgétaire du 16 juillet 2024

- Budget Fonctionnement :

A été dépensé à ce jour : 9 340 €

Solde restant : 5 660 €

Budget Investissement :

A été dépensé à ce jour : 0 €

Solde restant : 15 000 € - Martin GAINARD doit nous dire le coût des kakémonos et oriflammes dont l'achat a été voté à la précédente réunion.

- La commission Budgétaire compte trois membres. Philippe ARAGON (réfèrent), Solange GRÉCIAS et Guillaume LE DU. Aucun compte-rendu ne mentionne la demande de Mariana MOLDOVAN d'en faire partie.
- Solange GRÉCIAS et Guillaume LE DU ont exprimé leur désaccord quant à l'organisation d'une réunion de la commission Budgétaire 5 jours seulement après la réunion du Conseil où est apparue l'erreur comptable de Philippe ARAGON. Malgré cela Philippe ARAGON a maintenu cette réunion où il était donc seul membre à être présent.
- Le CQG n'a reçu aucun compte-rendu de la réunion de la commission Budgétaire du 16 juillet 2024.
Il est rappelé que chaque réunion de commission doit obligatoirement donner lieu à un compte-rendu (Article 6.4 du Règlement Intérieur).
Le CQG exprime son mécontentement quant au comportement de Philippe ARAGON et à son non-respect du Règlement Intérieur.
- Le CQG souhaite que la comptabilité soit désormais transparente et non plus gérée par le réfèrent seul. Le CQG souhaite que la comptabilité soit gérée collégialement.

À cette fin le CQG décide de dissoudre la commission Budgétaire et charge le Collectif d'Animation d'inscrire dans chaque compte-rendu des réunions plénières le point sur les budgets.

POUR : 8 voix

CONTRE : 0 voix

Abs : 0 voix

- ⇒ La commission Budgétaire est dissoute.
- ⇒ Le Règlement Intérieur devra être modifié dans ce sens.

11 – Retour sur la réunion de la commission Éthique du 18 juillet 2024 :

Sébastien BLANCHARD fait le compte-rendu de cette réunion :

Ordre Du Jour :

- 1 - Élection d'un nouveau référent.
 - 2 - Accusations de Mr ARAGON Philippe auprès de Mr LE DU Guillaume.
 - 3 - Questions diverses
- Personnes présentes :

Mr BLANCHARD Sébastien : arrivée à 18h50,
Mme GRÉCIAS Solange : arrivée à 19h00,
Mr LE DU Guillaume : arrivée à 19h02.

Personnes absentes excusées :
Mr ARAGON Philippe

- 1 - Élection d'un nouveau référent :

En respect de l'article 6.5 du Règlement Intérieur du CQGambetta, les membres de la Commission Éthique ont la possibilité de se choisir un nouveau référent.

Candidature de Mr BLANCHARD Sébastien

POUR : 3 voix
CONTRE : 0 voix
Abs : 0 voix

=> Mr BLANCHARD Sébastien est nommé nouveau référent de la Commission Éthique.

Les membres de la Commission Éthique, demandent à ce que le nouveau référent soit l'administrateur de toutes communications au sein de cette commission, et que les messages de Mr ARAGON Philippe, soient ajoutés comme preuves à charge, avant comme après cette réunion.

La commission demande à ce que Mr ARAGON Philippe, donne à son nouveau référent, le statut d'administrateur de toutes communications en lien avec la commission Éthique. Parmi toutes ces communications, la commission fait tout particulièrement allusion au fil « Whatsapp » de celle-ci comme de toutes communications de Mr ARAGON Philippe, envers ses emails et de ses deux numéros de mobile, pour le harcèlement qui en a découlé comme des accusations portées à ses membres comme envers le CQGambetta en globalité.

2 - Accusations de Mr ARAGON Philippe auprès de Mr LE DU Guillaume formulées lors de la réunion de la Commission Évènements du 7 juin 2024 comme précédentes à celle-ci.

Accusations portées par Mr ARAGON Philippe :

La non présence de Mr ARAGON Philippe à cette dite réunion, fait apparaître qu'il n'y a pas de dépôt de dossier de ces dites accusations comme preuve, et donc aucunes sources de ces preuves. Dossier non envoyé par email et non reçu en main propre et donc aucunes preuves n'apportent le bien-fondé de ces dites accusations.

Défense de Mr LE DU Guillaume :

Dépôt en mains propres d'un document de 19 pages. Paraphé et signé par Mr LE DU Guillaume, en 4 exemplaires.

Prise de parole de Mr LE DU à 20h et présentation du dossier exhaustif de sa défense.

Page 1 : Synthèse des arguments développés dans le document.

Page 2 à 7 : Liste des faits que Mr LE DU Guillaume dénonce.

Page 8 à 10 : Copie du journal de bord des actions de sécurité relevées par Google sur le compte du CQG.

Page 11 à 19 : Chronologie des faits. Documentée de captures d'écrans provenant de « Whatsapp », de copies de mail et d'extraits du journal de bord.

La commission a pu constater en direct, sur le compte mail du CQGambetta, que la copie du journal de bord des actions liées à la sécurité présente dans le document de Mr LE DU Guillaume, est bien la copie conforme de ce qui se trouve effectivement dans l'onglet « Sécurité » du compte mail du CQGambetta.

- Question : À quelle date avez-vous intégré, Mr LE DU Guillaume, la Commission Événement ? Ainsi que le Collectif Animation et le Pôle Administratif ?

- Réponse : 11 Avril 2024 lors de la réunion CQGambetta pour la Commission Événement et pour la Commission Urbanisme et la Commission Règlement Intérieur (dont je suis le référent). J'ai intégré ce même jour le Pôle Administratif. Et le 11 Juillet 2024 pour la Commission Éthique et la Commission Budgétaire.

De lourdes fautes et erreurs comme manquements et négligences ont été actées de la part de Mr ARAGON Philippe contre Mr LE DU Guillaume, comme auprès des personnes faisant partie d'une réunion de Commission Événement comme de la Commission Éthique et du CQGambetta ont été avérées par les témoins présents.

Mr LE DU Guillaume, affirme avec preuves à l'appui que les accusations ont commencé à la réunion Commission Événement du 7 Juin 2024 en public et auparavant le 6 Juin 2024 sur sa messagerie privée par textos (page 13).

La Commission Éthique constate :

- Que les accusations portées par Mr ARAGON Philippe envers Mr LE DU Guillaume sont à ce jour encore infondées et diffamatoires.

3 - Questions diverses :

La commission constate :

- Que la boîte mail est toujours sous le seul pouvoir de Mr ARAGON Philippe.
- Que la demande du PDL du 21 Juin 2024 qu'au moins trois administrateurs aient les autorisations, n'a reçu aucune suite. Conformément au Règlement Intérieur lié à la Nouvelle Charte « Seuls les membres du pôle administratif ont la gestion de la boîte mail, et son accessibilité en même droits de tous ses membres ». Ce sont donc eux qui auraient dû, dès le 21 Juin 2024, avoir la main sur la boîte mail.
- Que Mr ARAGON Philippe est le seul en possession du trousseau de clés de la MVAC. La MVAC semble dans l'impossibilité de donner un autre jeu de clés au CQGambetta car elle n'a jamais récupéré celui donné à Mr ARAGON Philippe. La charge de devoir réserver les salles de réunion, de les ouvrir et de les fermer n'est constatée dans aucun compte-rendu du CQG.

Préconisations de la Commission Éthique :

- Pour un meilleur partage de la gestion de la boîte mail, la Commission Éthique préconise à Mr ARAGON Philippe d'inscrire dans les 48h, au sein des paramètres, les autres membres du Pôle Administratif comme administrateurs du compte. Et de ne plus s'octroyer seul et plus longtemps, le droit de cette gestion.
- Pour éviter la concentration des pouvoirs entre les mains d'un trop petit nombre de personnes, la Commission Éthique préconise qu'il y ait au minimum 5 personnes au sein du Pôle Administratif et non 3.
- D'inviter à une prochaine réunion du CQGambetta, le Pôle Démocratie Locale, ainsi que Mme GAFFORELLI Annie ou Mr PLIEZ Éric. Comme de la présence de Mr ARAGON Philippe pour avoir ses excuses les plus respectables de son absence et attitudes.

La réunion se termine à 21h30 et est actée par les 3 participants présents.

Fin du compte-rendu de la réunion de la commission Éthique du 18 juillet 2024

Le CQG valide t-il la nomination de Sébastien BLANCHARD comme nouveau référent de la commission Éthique ?

POUR : 7 voix
CONTRE : 0 voix
Abs : 1 voix

⇒ Sébastien BLANCHARD est le nouveau référent de la commission Éthique.

Le CQG valide t-il le compte-rendu de la commission Éthique ?

POUR : 6 voix
CONTRE : 0 voix
Abs : 2 voix

⇒ Le compte-rendu de la réunion de la commission Éthique du 18 juillet 2024 est validé par le CQG.

- Compte tenu des accusations infondées et diffamatoires portées par Philippe ARAGON, mais aussi de ses mises en cause de la probité des membres du CQG, de son non respect du Règlement Intérieur, et de l'article 5 de la Charte des Conseils de Quartier du 20e arrondissement, le CQG demande à la Mairie du 20e de statuer sur des sanctions ou une mesure d'exclusion à l'encontre de Philippe ARAGON.

POUR : 8 voix
CONTRE : 0 voix
Abs : 0 voix

⇒ Le PDL doit être sollicité.

12 – Gestion de la boîte mail :

- Dans son mail du 21 juin 2024 Martin GAINARD du PDL demande à ce qu'au moins trois administrateurs soient nommés pour gérer la boîte mail du CQG.
- Notre Règlement Intérieur a déjà statué sur l'égalité des droits qu'il devait y avoir entre tous les membres du Pôle Administratif vis-à-vis de la gestion de la boîte mail.
- Philippe ARAGON a déjà été sollicité pour que les autres membres du Pôle Administratif aient les mêmes droits sur la gestion de la boîte mail. Philippe ARAGON a jusqu'à ce jour refusé de faire toute modification qui irait dans ce sens et maintient la gestion de la boîte mail sous son seul pouvoir.

Le CQG décide que tous les membres du Pôle Administratif doivent être inscrits comme administrateurs et administratrices de la boîte mail du CQG.

POUR : 8 voix

CONTRE : 0 voix

Abs : 0 voix

⇒ Si Philippe ARAGON ne modifie pas les paramètres de sorte à ce que cette décision soit effective, le CQG demande à ce que ce refus soit ajouté aux griefs sur lesquelles la mairie doit statuer (Article 5 de la Charte).

13 – Questions diverses :

Qui doit détenir les clefs de la MVAC pour les réunions du CQG ?

Jocelyne MONGELLAZ nous apprend qu'une convention a été signée entre la MVAC et le CQG pour que Philippe ARAGON ait la clef.

Le CQG décide qu'une nouvelle convention doit être élaborée avec la MVAC.

POUR : 7 voix

CONTRE : 0 voix

Abs : 0 voix

⇒ Prendre contact avec Julie CUVELIER pour signer une nouvelle convention.

Qui doit réserver la salle à la MVAC pour les réunions du CQG ?

Tous les membres du Collectif d'Animation doivent être habilités à faire ces réservations.

POUR : 7 voix

CONTRE : 0 voix

Abs : 0 voix

⇒ Les dates de réservation pour les réunions plénières doivent apparaître dans la nouvelle convention. Pour les autres réunions, chaque membre du Collectif d'Animation peut faire la réservation.

Le CQG avait une Dropbox (espace de stockage partagé sur Internet).

Guillaume LE DU, qui a réussi à retrouver l'accès à cette Dropbox où se trouvent beaucoup d'anciens compte-rendus, propose de donner le code d'accès à tous les membres du Collectif d'Animation ainsi qu'aux référents des commissions.

POUR : 7 voix
CONTRE : 0 voix
Abs : 0 voix

⇒ Le code d'accès de la Dropbox du CQG doit être communiqué à tous les membres du Collectif d'Animation ainsi qu'aux référents des commissions.

Fin de la réunion plénière du 8 août 2024 : 20h15